



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 6 mars 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-03-41

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 04 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHÉMINS**
- 05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 06 - COMPTE RENDU DES COMITÉS**
- 07 - ACCEPTATION DES COMPTES**
- 08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 09 - LÉGISLATION**
 - 09.01** - Résolution adoption du règlement no 440-23 - « Règlement portant sur la démolition d'immeubles »
 - 09.02** - Résolution adoption du règlement no 441-23 - « Règlement portant sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments »
 - 09.03** - Résolution adoption du règlement no 442-23 « Règlement portant sur les avis publics »
 - 09.04** - Résolution - Acceptation du procès-verbal de correction pour le règlement d'emprunt no 438-22-1
 - 09.05** - Résolution - Démission maire
- 10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 10.01** - Résolution - Vente parcelles terrain- lots no 4 430 363 et 4 421 441

10.02 - Résolution - Mandat directrice générale - Appel d'offres projets 2023
10.03 - Résolution - Commandite bal finissant 2023
10.04 - Résolution - Signature consentement autorisant l'implantation 3-1-1
10.05 - Résolution - Programme aide à la voirie locale - Volet rétablissement
11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS
11.01 - Résolution - Mandat Ecceterra pour relevés d'arpentage sur la rue des Bosquets
12 - TRAVAUX PUBLICS
12.01 - Résolution octroi contrat Les Immeubles 118 inc. pour le balayage des rues
12.02 - Résolution octroi contrat fourniture et livraison de gravier
13 - RESSOURCES HUMAINES
13.01 - Résolution - Services juridiques et services en ressources humaines et relations du travail de la Fédération Québécoise des municipalités
14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE
15 - LOISIRS
16 - VARIA
17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 6 mars 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2023-03-42

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 6 février 2023, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 6 février 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

04 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHÉMINS

05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

06 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

2023-03-43

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er février et le 28 février 2023 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de deux

cent quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et trente (204 395,30 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à déposer.

09 - LÉGISLATION

2023-03-44

09.01 - Résolution adoption du règlement no 440-23 - « Règlement portant sur la démolition d'immeubles »

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 février 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 6 février 2023;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 440-23 portant sur la démolition d'immeubles soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2023-03-45

09.02 - Résolution adoption du règlement no 441-23 - « Règlement portant sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments »

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 février 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 6 février 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 441-23 portant sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments soit adopté. Copie est jointe à la présente

résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2023-03-46

09.03 - Résolution adoption du règlement no 442-23 « Règlement portant sur les avis publics »

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 février 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 6 février 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 442-23 portant sur les avis publics soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2023-03-47

09.04 - Résolution - Acceptation du procès-verbal de correction pour le règlement d'emprunt no 438-22-1

CONSIDÉRANT QU'IL y a une coquille dans le libellé de l'objet du règlement d'emprunt no 438-22-1;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de correction est déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le procès-verbal de correction pour le règlement d'emprunt no 438-22-1.

ADOPTÉE

2023-03-48

09.05 - Résolution - Démission maire

CONSIDÉRANT QUE le maire M. Martin Beaulieu a avisé le conseil municipal de sa future démission à la séance du conseil de février;

CONSIDÉRANT QUE le maire quittera officiellement son poste le 20 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE M. Laurier Poulin occupera le poste de maire remplaçant jusqu'à la fin du processus d'élection qui sera lancé dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le maire, M. Martin Beaulieu remet sa démission officielle et qu'elle entrera en vigueur à compter du 20 mars 2023.

ADOPTÉE

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2023-03-49

10.01 - Résolution - Vente parcelles terrain- lots no 4 430 363 et 4 421 441

CONSIDÉRANT QUE M. Simard a déposé une demande au conseil municipal pour acheter les lots no 4 430 363 et 4 421 441;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord pour se départir de ces parcelles de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal vendra les lots au coût de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de vendre les lots no 4 430 363 et 4 421 441 au coût de 500 \$ à M. Michel Simard.

QUE les frais de notaire seront à la responsabilité de l'acheteur.

ADOPTÉE

2023-03-50

10.02 - Résolution - Mandat directrice générale - Appel d'offres projets 2023

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets 2023 nécessiteront de faire un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est autorisée à lancer les appels d'offres publics en cours d'année pour les projets suivants :

- Réfection de la chaussée du 6e Rang;
- Réfection du réseau d'égout de la rue du Lac;
- Asphaltage de la rue des Bosquets;
- Transformation de l'église;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la directrice générale à lancer les appels d'offres publics pour les projets mentionnés ci-haut au moment approprié en cours d'année 2023.

ADOPTÉE

2023-03-51

10.03 - Résolution - Commandite bal finissant 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de commandite provenant du Comité du bal des finissants 2023 de la Polyvalente des Abénakis a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes de notre municipalité participeront à cet évènement;

CONSIDÉRANT QU'UNE commandite de 200 \$ sera versée au Comité du bal des finissants pour les aider financièrement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de commanditer le bal des finissants de la Polyvalente des Abénakis 2023 pour un montant de 200 \$.

ADOPTÉE

2023-03-52

10.04 - Résolution - Signature consentement autorisant l'implantation 3-1-1

CONSIDÉRANT QUE la ville de Beauceville est en processus d'implantation du numéro de téléphone 3-1-1;

CONSIDÉRANT QUE CITAM la division de CAUCA a besoin de l'autorisation des municipalités qui partagent les tours cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE CITAM doit signer des ententes d'autorisation avec les municipalités touchées par l'implantation, tant pour les centres d'interconnexion filaires que pour les tous cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'assumera aucuns frais reliés à l'implantation du 3-1-1;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale sera autorisée à signer le consentement afin de permettre à la ville de Beauceville de poursuivre leur démarche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST APPUYÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise la directrice générale à signer la demande de consentement conditionnel à ce que la municipalité n'ait aucun frais à payer et que la municipalité ne soit pas dans l'obligation d'adhérer au 3-1-1.

ADOPTÉE

2023-03-53

10.05 - Résolution - Programme aide à la voirie locale - Volet rétablissement

Numéro de la demande d'aide financière : 20210929-7

Titre du projet : Projet réfection des ponceaux du 14e Rang Ouest et du 6e Rang

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nancy Mathieu, appuyée par Marie-Josée Nadeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Benjamin confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2023-03-54

11.01 - Résolution - Mandat Ecceterra pour relevés d'arpentage sur la rue des Bosquets

CONSIDÉRANT QUE le projet d'asphaltage de la rue des Bosquets est prévu en 2023;

CONSIDÉRANT QUE des relevés d'arpentage sont nécessaires pour la confection des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 prix :

- Ecceterra : 3 500 \$

- Francis Carrier, arpenteur : 6 500 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la firme

d'arpentage Ecceterra pour les relevés sur la rue des Bosquets pour le projet d'asphaltage de la rue des Bosquets au coût de 3 500 \$. Cette dépense fera partie du règlement d'emprunt du projet.

ADOPTÉE

12 - TRAVAUX PUBLICS

2023-03-55

12.01 - Résolution octroi contrat Les Immeubles 118 inc. pour le balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services des Immeubles 118 Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le prix a été déposé lors du comité de travail du 28 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir d'octroyer un contrat de gré à gré, et ce, selon les modalités du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être coordonnés avec le responsable des travaux publics de la municipalité avant de débiter le travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin octroi le contrat de balayage des rues à Les Immeubles 118 Inc., et ce, selon l'offre de services déposée et en annexe de cette résolution.

ADOPTÉE

2023-03-56

12.02 - Résolution octroi contrat fourniture et livraison de gravier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une liste de prix à Excavation Steeve Larivière pour la fourniture et la livraison de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la liste de prix est déposée en annexe;

CONSIDÉRANT QUE la quantité approximative du matériel à acheter est la suivante :

MG-20B : 2 000 tonnes métriques

MG-56 : 400 tonnes métriques

Tuff : 150 tonnes métriques

CONSIDÉRANT QUE les quantités sont sujettes à changement tout dépendant des travaux à venir pour 2023;

CONSIDÉRANT QU'Excavation Steeve Larivière a déposé au conseil une liste de prix pour le gravier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET SECONDÉ À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la liste de prix qui inclus la redevance et la livraison pour la fourniture et la livraison du gravier pour l'année 2023.

ADOPTÉE

13 - RESSOURCES HUMAINES

2023-03-57

13.01 - Résolution - Services juridiques et services en ressources humaines et relations du travail de la Fédération Québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Benjamin est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

15 - LOISIRS

16 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions au public.

2023-03-58

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE l’assemblée soit levée à 19 h 38.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus
une à une en date de la présente séance.

Laurier Poulin
Maire suppléant

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Laurier Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au
sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Laurier Poulin
Maire suppléant